

Club régional des SIAO de Midi-Pyrénées

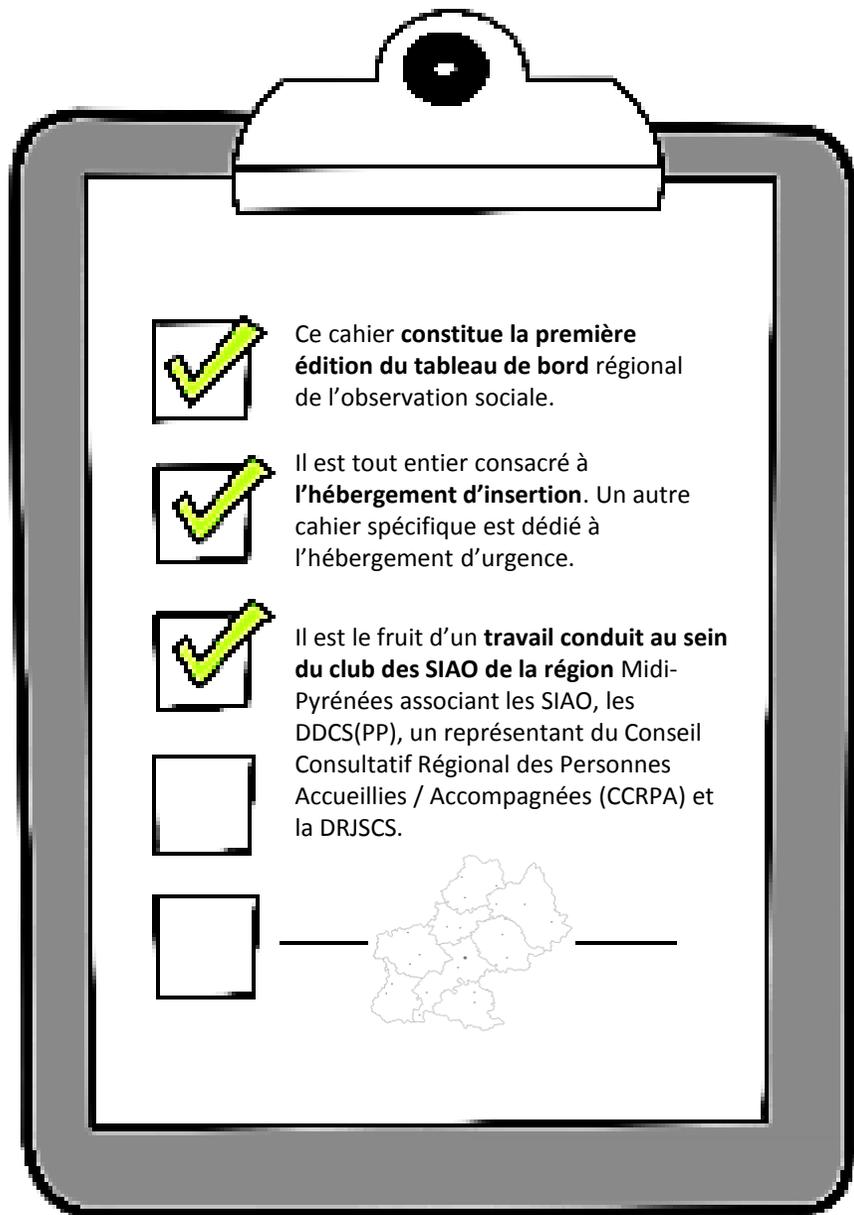
MISE EN PLACE DE LA FONCTION « OBSERVATION SOCIALE » À PARTIR DES DONNÉES SIAO 2014

Cahier de l'hébergement d'insertion



SIAO et DDCS/DDCSPP des huit départements, CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées),

DRJSCS Midi-Pyrénées avec l'appui de la COOPÉRATIVE D'INGÉNIERIE SOCIALE



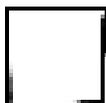
Ce cahier **constitue la première édition du tableau de bord** régional de l'observation sociale.



Il est tout entier consacré à **l'hébergement d'insertion**. Un autre cahier spécifique est dédié à l'hébergement d'urgence.

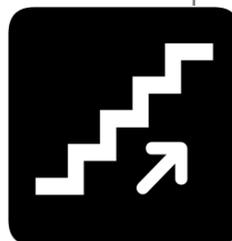


Il est le fruit d'un **travail conduit au sein du club des SIAO de la région** Midi-Pyrénées associant les SIAO, les DDCCS(PP), un représentant du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées (CCRPA) et la DRJSCS.



En complément des deux cahiers, **trois autres documents sont disponibles** :

- Un « **tiré à part** » qui agrège les tableaux d'assemblage des réponses des SIAO aux 33 variables de l'enquête : 17 variables côté urgence et 16 variables côté insertion.
- Un « **carnet de bord** » qui retrace dans les grandes lignes l'élaboration du tableau de bord régional, questionne la visée observation sociale de ces travaux et met en partage les sujets à approfondir en vue de la prochaine édition (2015).
- Un « **édito** » qui présente en synthèse l'essentiel de ce qu'il faut retenir de cette première édition 2014.



Ce cahier est le résultat d'une démarche engagée par le Club régional des SIAO en 2013. Elle a été rendue possible grâce à **l'implication de tous ses membres** : SIAO, DDCCS(PP) et CCRPA.

Les travaux ont été quelquefois fastidieux mais tous les participants reconnaissent que c'était « un mal pour un bien ». Cette **mobilisation dans la durée** a permis de dépasser les obstacles inhérents à ce type de projet : s'accorder sur un lexique commun, **prérequis à la mise au point des indicateurs**, « briques » d'une première observation sociale.

La juxtaposition des situations territoriales, les éclairages fournis à travers elles, ont été appréhendés comme **autant de mises en question en vue d'une harmonisation** (souhaitée) en profondeur des pratiques.

L'image a souvent été employée au cours de la réalisation de ce chantier : « c'est marche après marche que nous avançons... ».

L'édition **2014** inaugure, espérons-le, une longue série.

Une méthode régionale pour dégager les « variables » les plus parlantes...



Les statistiques présentées concernent les **huit départements de la région Midi-Pyrénées**.

Elles portent sur les **activités des SIAO** de chacun de ces territoires.

La prise de connaissance des chiffres présentés dans les **tableaux et graphiques** sera utilement complétée par la lecture des **commentaires** (CQFD).

Six variables dégagées au titre de l'Insertion sont des variables élémentaires (= des indicateurs directs), les dix autres sont des variables composées (= comportant plusieurs modalités constituant autant d'indicateurs potentiels). Les variables et modalités sont reproduites dans le **logigramme de la planche suivante**.

Les variables collectées ont vocation à renseigner **trois grands domaines** :

- ▷ Les demandes et leur traduction en préconisations et orientations
 - ▷ Les profils des demandeurs
- ▷ Les suites des orientations et la gestion de la « liste d'attente ».

16 variables / insertion

Deux **raisonnements** ont guidé la construction du tableau de bord de l'hébergement d'insertion :

- ▶ Distinguer les préconisations et orientations afin d'interroger l'offre locale.
- ▶ Positionner la (les) liste(s) d'attente en aval du processus d'orientation.

3 grands champs d'observation

Le tableau de bord est constitué à partir de la compilation de ces statistiques, exprimées sous la forme d'indicateurs. Le tableau de bord est donc formé **d'indicateurs qualitatifs** fondés sur l'analyse quantitative et/ou qualitative de **données quantitatives**.

*Le tableau de bord n'épuise pas l'entièreté de l'observation sociale qui peut s'appuyer également sur des **données qualitatives**.*

2 arbitrages fondamentaux

Les variables du **socle** (régional) de l'observation sociale sont recueillies au moyen d'une **remontée** annuelle sous le couvert du Club. Elles ont vocation à être reprises/présentées dans les **rapports d'activité** de chacun des SIAO.

*Elles n'épuisent pas l'ensemble des informations que les SIAO choisissent de **développer localement**.*

Le tableau de bord régional de l'observation sociale

La remontée des statistiques

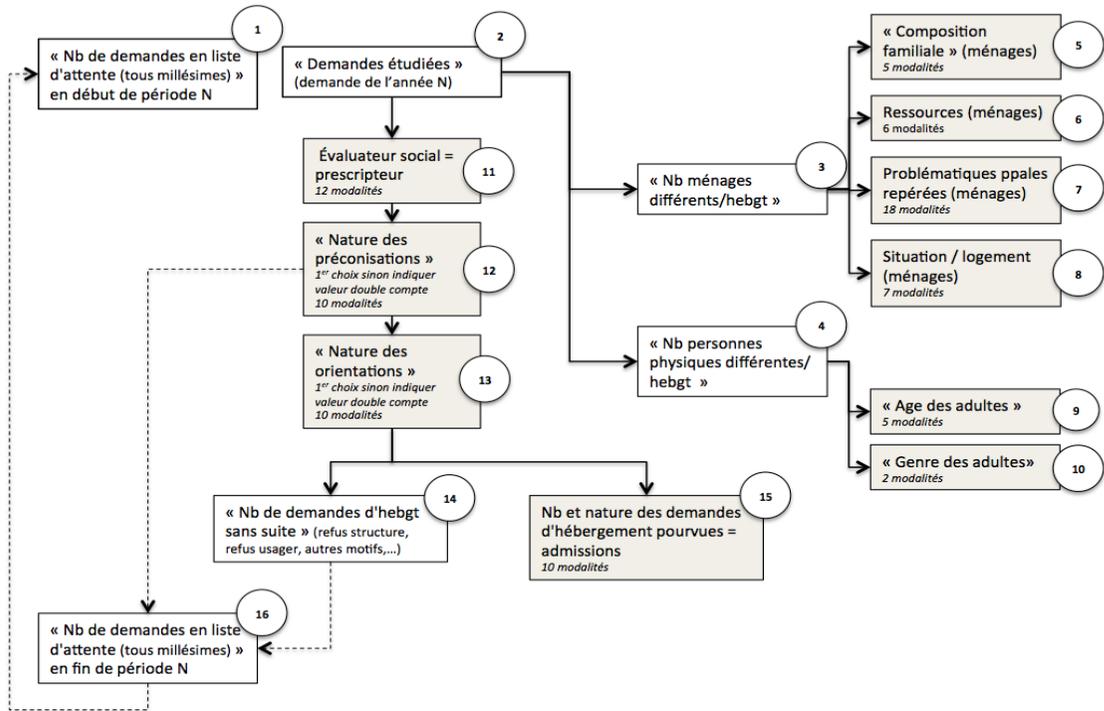


Le recueil des données s'appuie sur un dictionnaire partagé et rigoureux des variables (et des modalités).

Les arbitrages sont issus d'un important travail collectif.



LES 16 VARIABLES / INSERTION VALIDÉES



Définition de la variable

N°	Définition de la variable
	<i>Nous ne reprenons ici que les premières modalités lorsque la variable en comporte plusieurs.</i>
I-1	Nombre de ménages ayant déposé une demande (tous millésimes) non encore satisfaite (c.à.d. non effectivement rentrée sur un dispositif HI) et toujours active au 01/01/2014.
I-2	Nombre de ménages ayant déposé une demande nouvelle en 2014. Pour cette variable les réitérations (plusieurs demandes sur la période) sont possibles.
I-3	Ensemble des ménages concernés par la demande d'hébergement d'insertion sur la période de référence (sans réitération sur la période). En cas de demandes multiples sur la période ne compter le même ménage qu'une seule fois (I-3 est inférieur ou égal à I-2). Rappel : une personne isolée est un ménage d'une personne.
I-4	Ensemble des personnes physiques concernées par la demande d'hébergement d'insertion sur la période de référence. Adultes et enfants sans réitération de demande.
I-5	Situation familiale (Nombre de Ménages d'une personne, Couples sans enfant...).
I-6	Ressources principales (Ressources d'activité, Minimas sociaux...).
I-7	Situations sociales principales des ménages recourant au SIAO insertion (hors question des ressources (I-6) et du logement (I-7)). Parmi un ensemble de situations il s'agit de sélectionner celle qui décrit le mieux la situation du ménage.
I-8	Nombre de ménages selon leur situation au regard du logement au moment de la demande (Rue/abri de fortune, chez un tiers...).
I-9	Nombre de personnes selon leur âge. Seul l'âge des majeurs est scindé en tranches d'âge.
I-10	Nombre de personnes (physiques) adultes majeures selon leur genre.
I-11	Nombre de dossiers transmis au SIAO par type d'organisme/acteur (CCAS/CIAS, Conseil départemental...).
I-12	Nombre et nature des premiers choix des préconisations émises par les instructeurs du dossier de demande (Hébergement de stabilisation, d'insertion...).
I-13	Nombre et nature des propositions d'orientation émises par le SIAO Insertion (Hébergement de stabilisation, d'insertion...).
I-14	Nombre de ménages dont la demande est encore non satisfaite après orientation. (Tous motifs).
I-15	Nombre et nature des admissions par ménages (et/ou prestations) effectives sur l'année 2014. (Hébergement de stabilisation, d'insertion...).
I-16	Nombre de ménages ayant déposé une demande (tous millésimes) non encore satisfaite et toujours active au 31 décembre 2014.



Cinq chiffres régionaux (arrondis) pour bien comprendre les tableaux de bord de l'observation sociale de l'hébergement d'insertion

Il s'agit des demandes, exprimées en nombre de ménages, qui sont **saisies par les 8 SIAO de la région**. Ces demandes peuvent concerner à la marge les mêmes ménages (certains ménages ont formulé plusieurs demandes notamment suite à l'évolution de leur situation).

Sur cette statistique comme sur de nombreuses autres, on observe une grande disparité entre la situation de la Haute-Garonne et celles des sept autres départements. C'est pourquoi, à la différence de cette introduction, **les tableaux de bord s'intéresseront davantage aux situations départementales** qu'à la moyenne régionale. Ici, les personnes accueillies accompagnées restent majoritairement des personnes isolées dans l'Aveyron (79%) soit 12 points de plus que la moyenne des autres départements (67%). Si 27% des ménages sont déjà dans un dispositif AHI, ce taux atteint 40% (+18 points) dans le Lot.

5 500 demandes d'hébergement d'insertion sont parvenues aux SIAO en 2014. A ces demandes vient s'ajouter une file d'attente de **1 800 demandes** (dont 90% sur la Haute-Garonne). Soit **73 000 demandes**.

8 300 personnes différentes ont sollicité le SIAO pour bénéficier d'une demande d'hébergement d'insertion en 2014 (hors file d'attente). Ce sont **5 000 ménages** (au sens de l'INSEE) qui ont été concernés.

7 ménages sur 10 sont des **personnes isolées**
3 ménages sur 10 sont des **membres de couples ou de familles avec enfants** (Les familles monoparentales représentent 20% de l'ensemble des ménages).

3 ménages sur 10 sont déjà dans un dispositif d'hébergement

20% des demandes (2014+ file d'attente) **débouchent sur une attribution** d'un hébergement (d'insertion).

En moyenne le taux de renouvellement d'une demande sur la même année reste faible. Avec un taux de réitération de demande de 1,1, les demandes nouvelles d'un même ménage sont peu fréquentes. Selon l'INSEE en 2011, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,2 en Midi-Pyrénées. Si l'on rapporte les ménages ayant formulé une demande en 2014 aux personnes physiques qui les composent, le nombre moyen de personnes par ménage est sensiblement inférieur avec 1,66 (en lien avec la composition des ménages).

Ces attributions sont à corrélérer à la consistance (en volume et en diversité) de l'offre locale d'hébergement d'insertion. (Le taux passe à 33% pour la région hors Haute-Garonne et ce ratio oscille de 9% des demandes en Haute-Garonne à 43% des demandes dans les Hautes-Pyrénées).



Près de 5 500 demandes d'hébergement d'insertion ont été saisies par les SIAO de la région en 2014



Près de **5 500 demandes d'hébergement d'insertion** ont été saisies par les SIAO de la région en 2014, dont 50% sur la seule Haute-Garonne. **Ces demandes concernent 8 300 personnes physiques.**

En cumulant les 1 800 demandes des années antérieures encore actives, **la demande globale 2014 est de 7 300.** Le phénomène de « liste d'attente » étant quasi exclusif à la Haute-Garonne, il accroît le poids de ce département dans la demande globale (60%).

Des demandes nouvelles...qui se cumulent aux anciennes toujours actives

Département	Demandes nouvelles sur la période (2014)	Part de la demande régionale (%)	Ensemble des demandes en liste d'attente au 01/01/14	Ensemble des demandes (demandes nouvelles + liste d'attente)
Ariège	210	4%	53	263 (4%)
Aveyron	545	10%	2	547 (7%)
Haute-Garonne	2 757	50%	1 659 (91%)	4 416 (60%)
Gers	531	10%	50	581 (8%)
Lot	296	5%	NR	296 (4%)
Hautes-Pyrénées	240	4%	5	245 (3%)
Tarn	552	10%	14	566 (8%)
Tarn-et-Garonne	395	7%	36	431 (6%)
ENSEMBLE des SIAO	5 526	100%	1 819 (100%)	7 345 (100%)
ENSEMBLE hors 31	2 769	-	160 (9%)	2 929 (40%)

D'après Remontées 2014 des SIAO – NR = non renseigné. Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège : 210 demandes nouvelles ont été enregistrées en 2014. 53 demandes étaient en liste d'attente (années antérieures).



5 526 demandes 2014



5 025 ménages différents

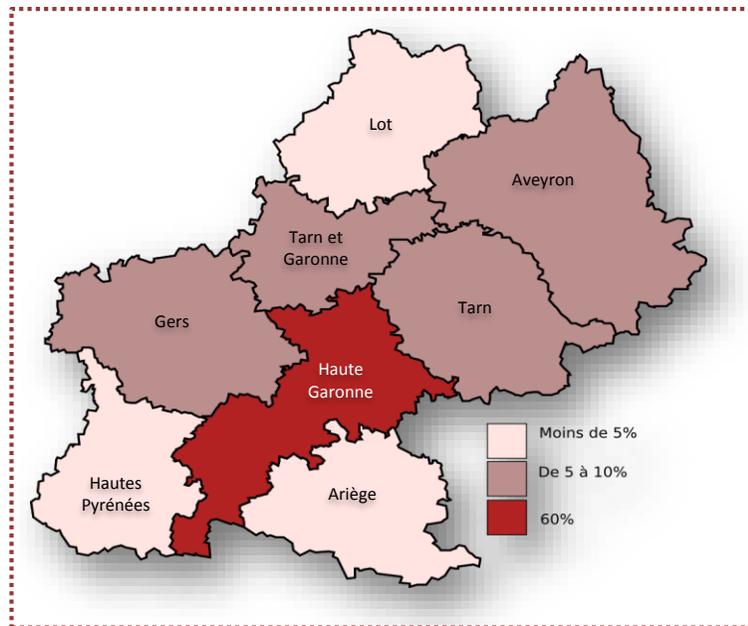


8 332 personnes
Soit 1,66 pers/ménage

En moyenne le taux de renouvellement d'une demande sur la même année reste faible. Avec un taux de réitération de demande de 1,1, les demandes nouvelles d'un même ménage sont peu fréquentes.

Selon l'INSEE en 2011, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,2 en Midi-Pyrénées. Si l'on rapporte les ménages ayant formulé une demande en 2014 aux personnes physiques qui les composent, le nombre moyen de personnes par ménage est sensiblement inférieur avec 1,66 en lien avec la composition des ménages.

Part départementale de la demande HI régionale globale 2014



D'après Remontées 2014 des SIAO.



La carte ci-dessus représente l'intensité de la demande globale (demandes 2014+ file d'attente) régionale pour chaque département. Trois groupes se distinguent.

Le volume de demandes globales oscille entre 200 et 300 pour l'Ariège, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne soit pour chaque département moins de 5% de la demande régionale.

Ce volume de demandes se situe entre 400 et 600 pour l'Aveyron, le Gers et le Tarn soit de 5 à 10% de la demande régionale.

A elle seule, avec près de 4 500 demandes cumulées, **la Haute-Garonne représente 60% de la demande.**



Un premier profil majoritaire qui laisse apparaître un homme isolé issu des dispositifs AHI.

S'il fallait dresser un « profil majoritaire » de l'usager en demande d'hébergement d'insertion, il s'agirait d'un **homme** (55% de la part région) **isolé** (67% de la part région) se trouvant déjà dans un **dispositif AHI** (32% de la part région) au moment de la demande.

Cet archétype semble cohérent pour des départements comme le Lot ou l'Aveyron, il faut le nuancer sur d'autres départements pour lesquels la part des familles est significative.

Avec une forte proportion de personnes isolées (73%) et d'hommes (71%) on peut déduire le « profil majoritaire » de l'usager majoritaire dans le Lot. La quasi parité de la Haute-Garonne peut être corrélée à la forte proportion de familles. Le dispositif de collecte actuel ne permettant pas des croisements entre les variables il convient donc rester prudent sur les interprétations.

Les demandes d'hébergement d'insertion selon « composition familiale »

Département	Personne isolée	Couples (sans enfant)	Familles avec enfants	Familles monoparentales.	Groupes	TOTAL
Ariège	64%	7%	8%	21%	0%	210
Aveyron	79%	2%	4%	13%	2%	183
Haute-Garonne	64%	4%	9%	23%	0%	2 757
Gers	63%	6%	15%	16%	1%	472
Lot	73%	8%	6%	13%	0%	249
Hautes-Pyrénées	71%	3%	8%	17%	1%	228
Tarn	75%	4%	4%	17%	0%	530
Tarn-et-Garonne	77%	1%	8%	14%	0%	396
ENSEMBLE des SIAO	67%	4%	9%	20%	0%	5 025
ENSEMBLE hors 31	71%	4%	8%	16%	0%	2 268

Globalement, **les personnes isolées (67%) restent majoritaires** dans les profils des demandeurs sur l'ensemble des départements, cette intensité varie de 15 points entre l'Aveyron (79%) et un groupe constitué de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Gers (63-64%). Sur ces départements, la part des familles avec enfants (monoparentales ou non) avoisine ou dépasse les 30%. Le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne sont également caractérisés par une part de personnes isolées supérieure à 70%.



Si la part des ménages à la rue /abri de fortune est globalement comprise entre 10 et 20% des situations (hors Aveyron 5%), **la situation majoritaire au regard du logement (1/3 des situations / ¼ hors Haute-Garonne) est d'être déjà dans un dispositif d'hébergement (urgence ou autre dispositif d'insertion). Cela attesterait d'une forme de parcours résidentiel porté par les SIAO via les dispositifs AHI.** L'hébergement chez un tiers est également représenté de manière significative (27%) et représente jusqu'à 42% des situations dans le Tarn. Les Hautes-Pyrénées se distinguent par leur part élevée de ménages issus d'institutions. (*) Sur la Haute-Garonne, des modalités multiples ont pu être ponctuellement retenues expliquant ainsi le léger écart.

Les demandes d'hébergement d'insertion selon « situation logement »

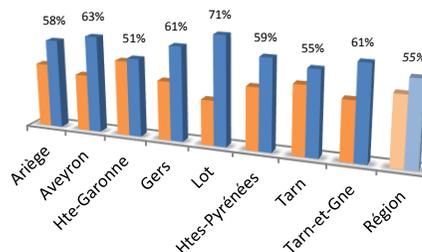
Département	Rue/abri de fortune	Héberg. chez un tiers	Dispositif d'héberg.	Logement	Institutions et autres	TOTAL
Ariège	18%	36%	14%	20%	12%	210
Aveyron	5%	23%	34%	16%	22%	183
Haute-Garonne*	16%	25%	38%	15%	6%	2 789
Gers	12%	37%	28%	17%	7%	472
Lot	11%	18%	40%	7%	24%	249
Hautes-Pyrénées	22%	21%	18%	18%	22%	237
Tarn	12%	42%	24%	13%	8%	530
Tarn-et-Garonne	18%	33%	21%	10%	18%	396
ENSEMBLE des SIAO	15%	28%	32%	15%	9%	5 066
ENSEMBLE hors 31	14%	33%	25%	14%	14%	2 277

D'après Remontées 2014 des SIAO - Base des ménages différents - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (210), 18% sont à la rue ou enabri de fortune.

D'après Remontées 2014 des SIAO – Base des ménages différents – Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (210), 64% sont des hommes isolés.



Part des hommes adultes composant les ménages.



Le graphique ci-contre décrit la répartition entre les femmes et les hommes adultes composant les ménages. **Si la part des hommes est majoritaire sur les huit départements, elle varie entre 51% (Haute-Garonne) et 71% (Lot).**

D'après Remontées 2014 des SIAO. Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège 58% des personnes adultes composant les ménages sont des hommes.



bis

Des profils majoritairement caractérisés par des ruptures familiales et de faibles ressources.

Outre les difficultés liées au logement, les ménages sont – à l'échelle régionale – particulièrement confrontés aux ruptures familiales (30%) et aux violences intrafamiliales (15%). Les difficultés en termes de ressources sont également prégnantes **puisque un quart des ménages est sans ressources et qu'un ménage sur deux est bénéficiaire de minimas sociaux.**

Les demandes d'hébergement d'insertion selon « les ressources »

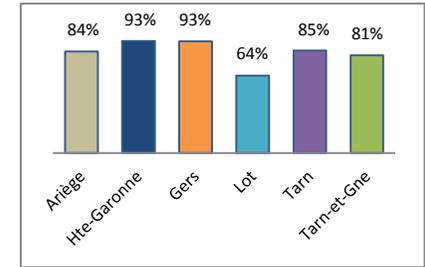
Département	Ressources liées à l'activité	Minimas sociaux	Sans ressources	Autres ressources	TOTAL
Ariège	20%	49%	29%	2%	210
Aveyron*	19%	29%	43%	9%	194
Haute-Garonne	21%	57%	21%	1%	3 700
Gers	32%	35%	28%	6%	472
Lot	15%	51%	30%	4%	249
Hautes-Pyrénées	19%	53%	21%	8%	228
Tarn	24%	32%	35%	10%	530
Tarn-et-Garonne*	22%	39%	36%	4%	396
ENSEMBLE des SIAO	22%	50%	25%	3%	5 979
ENSEMBLE hors 31	23%	39%	31%	6%	2 279

D'après Remontées 2014 des SIAO - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (210), 49% sont principalement bénéficiaires de minimas sociaux.



Régionalement, ¼ des personnes est sans ressources. Cette proportion atteint 43% dans l'Aveyron et avoisine le 1/3 des situations dans les autres départements hors la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées qui sont à 21%. Les bénéficiaires des minimas sociaux sont majoritaires (50% régionalement). Cette proportion oscille entre le Tarn (32%) et la Haute-Garonne (57%) soit un écart de 25 points. (*) Sur l'Aveyron et la Haute-Garonne, des modalités multiples ont pu être ponctuellement retenues expliquant ainsi le léger écart.

La part des femmes victimes de violences/personnes VV

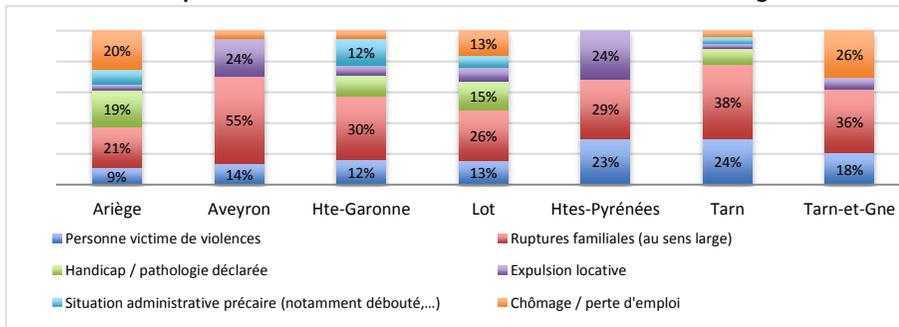


D'après Remontées 2014 des SIAO. Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les personnes victimes de violences, 84% étaient des femmes.



Régionalement, la part des femmes au sein des personnes victimes de violences reste importante puisqu'elle oscille entre les 2/3 des demandes dans le Lot à 80/90% dans les autres départements. La circulaire interministérielle 2013 - 197 du 12 avril 2013 relative aux relations entre les SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences a permis de poser un partenariat réactif dans les départements. La donnée n'est actuellement pas disponible dans l'Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées.

Principaux motifs « sociaux » associés aux demandes des ménages



D'après Remontées 2014 des SIAO - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (210), 9% sont principalement des personnes victimes de violences.

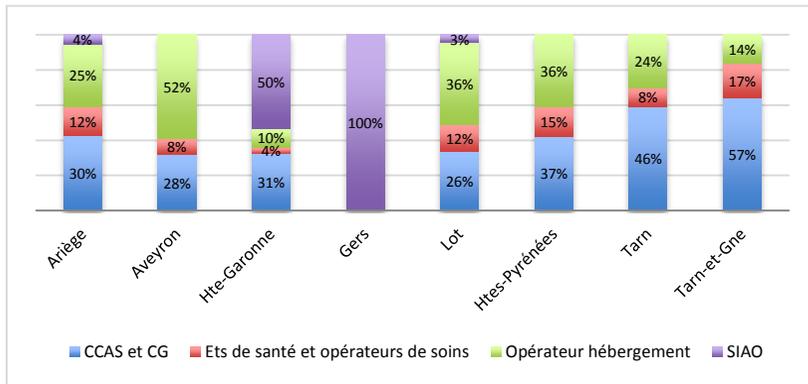
Parmi les 17 modalités du principal « motif social » des demandes des ménages se distinguent particulièrement : La rupture familiale, les personnes victimes de violences, les personnes en situation administrative précaire, les personnes atteinte d'un handicap ou d'une pathologie, les expulsions locatives et le chômage/perte d'emploi. Les autres critères ne sont pas représentés pour des questions de lisibilité. **La rupture familiale reste le motif social principal pour quasiment un tiers des ménages (30%). D'un département à l'autre la part de ce motif varie de 21% (Ariège) à 55% (Aveyron).** Cet indicateur cherche à produire des tendances basées sur des motifs cumulés qui ne prétendent pas décrire la complexité et l'intensité des situations sociales des ménages. *Données non disponibles sur le Gers mais qui seront intégrées en 2015.*



Des prescripteurs qui reflètent les organisations territoriales.

Les **travailleurs sociaux des collectivités territoriales** restent globalement les principaux prescripteurs avec les opérateurs de l'hébergement et sur quelques départements les **SIAO**. Les **1 400 admissions de 2014** sont principalement effectives vers de **l'hébergement d'insertion**.

Principaux évaluateurs sociaux de la première demande



D'après Remontées 2014 des SIAO. Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège 30% des premières demandes sont instruites par des CCAS ou par le CG...

Quatre familles d'évaluateurs sociaux de la demande se distinguent régionalement et à des intensités diverses selon les départements (hors Haute-Garonne) : **les CCAS et CG (30%)**, **les opérateurs d'hébergement (25%)**, **les SIAO (19%)** et **les établissements de santé et les opérateurs de soins (9%)**. Cette relative hétérogénéité est liée aux dynamiques locales de coopération. Dans le Gers, une organisation spécifique via une entrée unique par l'opérateur SIAO, explique ce score de 100%. En Haute-Garonne, un travail de formation des partenaires a pour vocation de diminuer la part du SIAO dans l'instruction des premières demandes.

Les préconisations des SIAO sont globalement pour **un tiers vers de l'hébergement d'insertion** (dont CHRS) et pour **un autre tiers vers des logements conventionnés ALT**. Le dernier tiers se répartit entre les autres dispositifs (stabilisation, résidence sociale, maison relais...). L'offre HI à la main des SIAO impacte naturellement ces préconisations. L'admission (tableau ci-contre) respecte cette répartition.

Le tableau ci-contre (ainsi que le tableau des capacités en dernière page) ne reprend pas les mesures AVDL - Accompagnement vers et dans le logement et IML - Intermédiation Locative. En effet, selon les territoires, ces mesures sont parfois mobilisées par d'autres instances (commission DALO, CCAPEX, instance liée au PDALPD...) que la commission SIAO et leur comptabilisation reste difficile à stabiliser selon que l'on raisonne en ménages bénéficiaires ou d'autres unités (mois mesures pour l'AVDL par exemple). Les diagnostics partagés à 360° et la rédaction des PDALHPD devraient rendre plus lisibles ces dispositifs.

Les attributions d'un hébergement selon les territoires

Département	Hébergement de stabilisation	Hébergement d'insertion	Logement ou chambres conv. ALT	Résidence sociale	Maison relais	Total (part du département / région)
Ariège	-	15	32	10	5	62 (5%)
Aveyron	14	141	-	-	13	168 (12%)
Haute-Garonne	-	177	117	54	40	388 (29%)
Gers	85	40	87	1	4	217 (16%)
Lot	-	71	35	1	5	112 (8%)
Hautes-Pyrénées	16	37	36	-	16	105 (8%)
Tarn	27	45	79	8	12	171 (13%)
Tarn-et-Garonne	36	35	56	0	11	138 (10%)
ENSEMBLE des SIAO (part du type d'hébergement)	178 (13%)	561 (41%)	442 (32%)	74 (5%)	106 (8%)	1 361
ENSEMBLE hors 31	178	384	325	20	66	973

D'après Remontées 2014 des SIAO – Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège 62 admissions selon les 5 types d'hébergement d'insertion et hors AVDL/IML en 2014 soit 5% des admissions de la région.



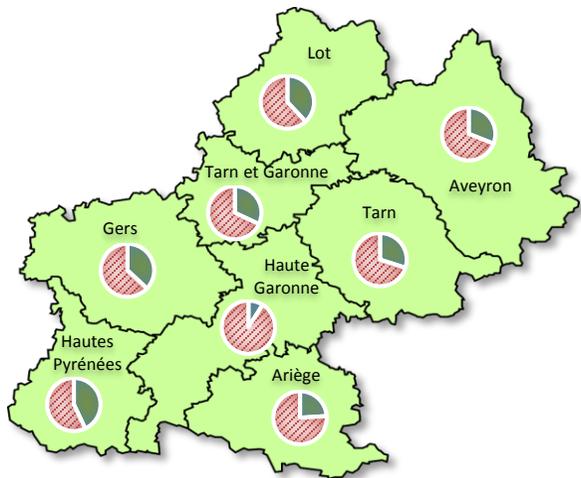
bis

Une demande sur cinq se traduit, en région, par une attribution d'hébergement

Le **taux global de réponse aux demandes** est régionalement de **19% (1/5)**. Ce taux serait à comparer avec d'autres territoires similaires mais il témoigne d'un faible taux de réponse régional. Il s'explique à la fois par un déficit de places et la difficulté de construire des parcours vers le logement autonome.

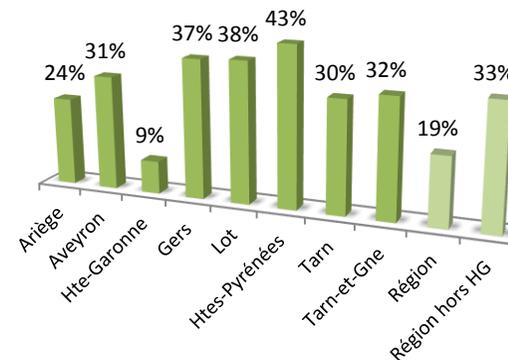
Ratio demande globale / admissions

D'après Remontées 2014 des SIAO.



Le **ratio demande globale** (demande de l'année + liste d'attente) sur admissions (hors AVDL et IML, cf. page précédente) de l'année donne à voir la capacité de chaque territoire à « absorber » la demande. En région ce taux est à 19%. C'est donc **1 demande sur 5** qui aboutit positivement. Hors la Haute-Garonne, ce taux passe à 33% (soit **1 demande sur 3**). Avec 1 admission pour 10 demandes, **la Haute-Garonne se situe 10 points en deçà de la valeur régionale**. A l'opposé, les Hautes-Pyrénées sont quasiment à un taux d'une admission pour deux demandes (43%).

Ratio demande globale / admissions



D'après Remontées 2014 des SIAO.



Deux chantiers à envisager pour affiner l'observation sociale :

a) Augmenter la lisibilité des processus. Selon les départements, le triptyque : **prescription** (vers l'HI), **préconisation** (du SIAO) et **orientation** (vers une structure) n'est pas mobilisé de façon homogène. Par exemple, dans certains cas, le SIAO réalise un important travail de requalification de la prescription. Dans d'autres cas l'orientation est une orientation effective vers une structure alors que dans d'autres territoires, l'orientation correspond à une éligibilité du demandeur sur un type de place au regard de son profil dans l'attente de l'ouverture d'une place. Dans d'autres cas, l'évaluation de la demande est réalisée directement par l'équipe du SIAO, raccourcissant ainsi le processus. Ces variations s'expliquent notamment au regard de la disponibilité des places sur le territoire et des ressources humaines internes de chaque SIAO. Dans tous les cas, l'orientation vers une structure ne vaut pas admission puisque c'est à l'usager et au gestionnaire de décider si l'admission aura lieu ou non.

b) Collecter des données sur la suite des parcours. A ce jour, il existe peu de données sur le devenir des personnes ayant bénéficié d'un hébergement d'insertion en termes de parcours résidentiel.

4

Plus de 4 400 places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO de la région



Le recensement des places d'hébergement d'insertion a été réalisé en avril 2015 (situation de fin 2014) à partir des informations fournies par les DDCCS(PP) de la région.



Les places d'insertion à la main des SIAO sont regroupées sous cinq grands blocs :

- Les places dédiées en CHRS.
- Les places de stabilisation lorsqu'elles relèvent de l'accueil d'insertion (4 départements).
- Les places en chambres ou logement bénéficiant d'un financement ALT.
- Les places en résidences sociales.
- Les places en maison relais ou pensions de famille.

Répartition par nature des places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO

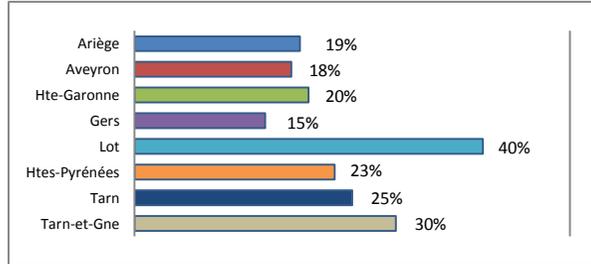
Département	Places en CHRS insertion	%	Places de stabilisation	%	Places en logement ALT	%	Places en Résidence sociale	%	Places en Maison relais - Pensions de famille	%	Répartition selon types	TOTAL
Ariège	44	19%	0	0%	164	70%	5	2%	20	9%	— — — —	233
Aveyron	45	18%	0	0%	172	67%	0	0%	40	16%	— — — —	257
Haute-Garonne	562	20%	21	1%	585	20%	1 473	51%	221	8%	— — — —	2 862
Gers	28	15%	0	0%	67	35%	62	32%	36	19%	— — — —	193
Lot	55	40%	0	0%	48	35%	0	0%	35	25%	— — — —	138
Hautes-Pyrénées	60	23%	15	6%	188	71%	0	0%	0	0%	— — — —	263
Tarn	74	25%	11	4%	145	50%	25	9%	36	12%	— — — —	291
Tarn-et-Garonne	66	30%	24	11%	71	32%	0	0%	60	27%	— — — —	221
ENSEMBLE des SIAO	934	21%	71	2%	1 440	32%	1 565	35%	448	10%	— — — —	4 458
ENSEMBLE hors 31	372	23%	50	3%	855	54%	92	6%	227	14%	— — — —	1 596

D'après informations des DDCCS(PP)- Places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO au 31/12/2014.
Lecture = Le SIAO de l'Ariège dispose de 44 places d'insertion en CHRS, soit 19% de l'ensemble des places à sa main, de 6 places de stabilisation...

Parmi les 4 458 places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO, 35% relèvent de résidences sociales dont la quasi-totalité sur la Haute-Garonne (près de 300 places en RS existent en supplément en région mais ne sont pas directement à la main des SIAO, cf. encadré ci-dessous). Un tiers des places relève de places en logements ALT (le nombre de logements a été converti en places. Ce nombre représente le maximum de personnes pouvant être accueillies et ne tient pas compte de la composition fine des ménages). Un cinquième (21%) des places sont proposées en CHRS Insertion (sur la Haute-Garonne les places insertion FVV et hors CHRS sont comptabilisées dans cette section) et 10% des places sont disponibles en Maison relais - Pensions de famille.

Les places en CHRS occupent une part variable selon les territoires (voir graphique ci-contre). Leur poids relatif doit être apprécié au regard des autres dispositifs également à la main des SIAO. Selon les territoires, il oscille entre 15/18% (Gers & Aveyron) et 40% dans le Lot témoignant ainsi d'une hétérogénéité régionale de cette offre comportant une forte dimension « d'accompagnement social ».

La part des CHRS Insertion / hébergements à la main des SIAO



Les places de l'hébergement d'insertion sont dans une très large part à la main du SIAO.

Sur la région 91% des places le sont. Cet écart avec le « 100% » s'explique pour deux principales raisons. Premièrement, et de manière marginale, certaines places sont gérées par d'autres opérateurs et les SIAO n'y ont pas accès. En second lieu, certaines places sont également gérées par d'autres dispositifs/opérateurs mais les SIAO sont informés d'éventuelles places disponibles. Le SIAO peut donc orienter des candidatures vers ces dispositifs (par exemple, dans les Hautes-Pyrénées, il existe une centaine de places en maison relais / résidence d'accueil. S'il y a de la vacance, le SIAO peut orienter des candidatures qui seront examinées dans la commission dédiée).